

**Délibération n° DEL\_2025\_107**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 2 OCTOBRE 2025)**

Date de convocation : 11 septembre 2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 31  
Nombre de pouvoirs : 6

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 02 octobre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents :**

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy

**Pouvoirs :**

M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle  
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert  
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude  
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

**Absents ou excusés :**

M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : M. AUSSANT Claude

\*\*\*\*

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU DU SPANC 2024**

**RAPPORTEUR : M. BONNEMASON Bernard, Vice-Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu le rapport d'activités du service public d'assainissement non collectif 2024 (SPANC) de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

L'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance du SPANC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- ADOpte** le présent rapport ;
- PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités du SPANC 2024 ;
- DIT QUE** le rapport d'activités du SPANC 2024 sera adressé aux maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux.

*Adopté à l'unanimité*

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON